

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

|                    |                            |
|--------------------|----------------------------|
| Forme du produit   | : Mélange                  |
| Nom du produit     | : GRAISSE PROPRE AU TEFLON |
| Code du produit    | : 2044                     |
| Groupe de produits | : Produit commercial       |

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

|                             |  |
|-----------------------------|--|
| Destiné au grand public     |  |
| Catégorie d'usage principal | : Utilisation professionnelle, Utilisation par les consommateurs |

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

RONT PRODUCTION  
ZA Du Val D'argent – 24 Rue de Salonique  
95100 Argenteuil - France  
T +33.(0)1.39.80.12.12 - F +33.(0)1.39.80.99.33  
info@ront.com – www.ront.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

| Pays   | Organisme/Société | Adresse | Numéro d'urgence  | Commentaire   |
|--------|-------------------|---------|-------------------|---|
| France | ORFILA            |         | +33 1 45 42 59 59 | Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. |

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

|  |                  |
|--|------------------|
| Fermeture de sécurité pour enfants           | : Non applicable |
| Indications de danger détectables au toucher | : Non applicable |

# GRAISSE PROPRE AU TEFLON – REF2044

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### 2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

| Nom   | Identificateur de produit  | %      | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] |
|---|--|--------|---|
| Dioxyde de titane<br>substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (FR) | N° CAS: 13463-67-7<br>N° CE: 236-675-5<br>N° REACH: 01-2119489379-17 | 5 – 10 | Non classé  |

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

|   |   |
|---|---|
| Premiers soins après inhalation           | : Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener à l'air frais.   |
| Premiers soins après contact avec la peau | : Laver la peau avec de l'eau savonneuse. Enlever vêtements et chaussures contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. |
| Premiers soins après contact oculaire     | : Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées (15 minutes au moins).                                   |
| Premiers soins après ingestion            | : NE PAS faire vomir. EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.                                      |

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

|   |   |
|---|---|
| Symptômes/effets après contact avec la peau | : Des contacts prolongés ou répétés peuvent provoquer des dermatoses. |
|---|---|

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

|                                    |  |
|------------------------------------|--|
| Moyens d'extinction appropriés     | : Dioxyde de carbone. Produit chimique sec. Mousse.  |
| Agents d'extinction non appropriés | : Ne pas utiliser un fort courant d'eau. Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, il pourrait disperser et répandre le feu. |

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

|   |  |
|---|--|
| Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie | : Dégagement de gaz toxiques et irritants. |
|---|--|

### 5.3. Conseils aux pompiers

|   |  |
|---|--|
| Instructions de lutte contre l'incendie | : Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.                           |
| Protection en cas d'incendie            | : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Ne pas respirer les fumées d'incendie ou les vapeurs de décomposition. |

# GRAISSE PROPRE AU TEFLON – REF2044

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Le produit répandu peut être dangereusement glissant.

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

##### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer et contenir le produit renversé. Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux en vigueur. Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Pour l'élimination des résidus, se reporter à la section 13 : "Considérations relatives à l'élimination".

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Le produit répandu peut être dangereusement glissant.

Mesures d'hygiène : Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Éviter le contact prolongé et répété avec la peau.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Entreposer dans un endroit sec, bien ventilé, tenir éloigné de toutes sources d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation. Protéger de l'humidité. Conserver dans l'emballage d'origine.

Chaleur et sources d'ignition : Tenir à l'écart sources de chaleur, flammes nues, Etincelles. Ne pas fumer. Tenir à l'écart de toute source d'ignition.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### 8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

##### Dioxyde de titane (13463-67-7)

##### UE - Valeur limite indicative d'exposition professionnelle (IOEL)

|                         |                       |
|-------------------------|-----------------------|
| Nom local               | Titanium dioxide      |
| Remarque                | (Ongoing)             |
| Référence réglementaire | SCOEL Recommendations |

# GRAISSE PROPRE AU TEFLON – REF2044

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

| Dioxyde de titanium (13463-67-7)                      |  |
|---|--|
| France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle |  |
| Nom local   | Titane (dioxyde de), en Ti                                   |
| VME (OEL TWA)   | 10 mg/m <sup>3</sup>   |
| Remarque  | Valeurs recommandées/admises                                 |
| Référence réglementaire                               | Circulaire du Ministère du travail (réf.: INRS ED 984, 2016) |

### 8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2.2. Équipements de protection individuelle

#### 8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

##### Protection oculaire:

Eviter le contact avec les yeux

#### 8.2.2.2. Protection de la peau

##### Protection des mains:

Gants résistants aux produits chimiques (selon la norme NF EN 374 ou équivalent). Gants en caoutchouc nitrile. Temps de pénétration à déterminer avec le fabricant des gants

##### Autres protecteurs de la peau

##### Vêtements de protection - sélection du matériau:

Porter un vêtement de protection approprié

#### 8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

##### Protection des voies respiratoires:

Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate. En cas de risque de production excessive de poussières, brouillard ou vapeurs, utiliser un équipement de protection respiratoire autorisé

#### 8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

##### Autres informations:

Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|               |                    |
|---------------|--------------------|
| État physique | : Solide           |
| Couleur       | : blanc.           |
| Apparence     | : Pâteux.          |
| Odeur         | : caractéristique. |

# GRAISSE PROPRE AU TEFLON – REF2044

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

|  |                                    |
|--|------------------------------------|
| Seuil olfactif                                 | : Pas disponible                   |
| Point de fusion                                | : Pas disponible                   |
| Point de congélation                           | : Pas disponible                   |
| Point d'ébullition                             | : Pas disponible                   |
| Inflammabilité                                 | : Pas disponible                   |
| Limites d'explosivité                          | : Non applicable                   |
| Limite inférieure d'explosivité (LIE)          | : Non applicable                   |
| Limite supérieure d'explosivité (LSE)          | : Non applicable                   |
| Point d'éclair                                 | : > 60 °C                          |
| Température d'auto-inflammation                | : Non applicable                   |
| Température de décomposition                   | : Pas disponible                   |
| pH   | : Pas disponible                   |
| pH solution                                    | : Pas disponible                   |
| Viscosité, cinématique                         | : > 20,5 mm <sup>2</sup> /s (40°C) |
| Solubilité                                     | : Produit insoluble dans l'eau.    |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) | : Pas disponible                   |
| Pression de vapeur                             | : Pas disponible                   |
| Pression de vapeur à 50 °C                     | : Pas disponible                   |
| Masse volumique                                | : Pas disponible                   |
| Densité relative                               | : Pas disponible                   |
| Densité relative de vapeur à 20 °C             | : Non applicable                   |
| Taille d'une particule                         | : Pas disponible                   |
| Distribution granulométrique                   | : Pas disponible                   |
| Forme de particule                             | : Pas disponible                   |
| Ratio d'aspect d'une particule                 | : Pas disponible                   |
| État d'agrégation des particules               | : Pas disponible                   |
| État d'agglomération des particules            | : Pas disponible                   |
| Surface spécifique d'une particule             | : Pas disponible                   |
| Empoussiéragement des particules               | : Pas disponible                   |

## 9.2. Autres informations

### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Stable dans les conditions normales.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(es) dans des conditions normales.

### 10.4. Conditions à éviter

Chaleur.

### 10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

# GRAISSE PROPRE AU TEFLON – REF2044

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

|                             |              |
|-----------------------------|--------------|
| Toxicité aiguë (orale)      | : Non classé |
| Toxicité aiguë (cutanée)    | : Non classé |
| Toxicité aiguë (Inhalation) | : Non classé |

| Dioxyde de titanium (13463-67-7)             |                                 |
|--|---------------------------------|
| DL50 orale rat                               | > 5000 mg/kg (OECD 425)         |
| DL50 orale                                   | > 5000 mg/kg de poids corporel  |
| DL50 voie cutanée                            | > 10000 mg/kg de poids corporel |
| CL50 Inhalation - Rat                        | > 6,8 mg/l/4h                   |
| CL50 Inhalation - Rat (Poussière/brouillard) | > 6820 mg/l                     |

|   |              |
|---|--------------|
| Corrosion cutanée/irritation cutanée                                  | : Non classé |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire                          | : Non classé |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée                               | : Non classé |
| Mutagénicité sur les cellules germinales                              | : Non classé |
| Cancérogénicité   | : Non classé |
| Toxicité pour la reproduction   | : Non classé |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)  | : Non classé |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) | : Non classé |
| Danger par aspiration   | : Non classé |

| SPIREL 3613            |                                  |
|------------------------|----------------------------------|
| Viscosité, cinématique | > 20,5 mm <sup>2</sup> /s (40°C) |

#### 11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

|  |              |
|--|--------------|
| Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)    | : Non classé |
| Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) | : Non classé |

| Dioxyde de titanium (13463-67-7)        |                                       |
|---|---------------------------------------|
| CL50 - Poisson [1]                      | > 100 mg/l (96h, Oncorhynchus mykiss) |
| CE50 - Crustacés [1]                    | > 100 mg/l (48h, Daphnia magna)       |
| CE50 - Autres organismes aquatiques [1] | > 10000 mg/l waterflea                |
| CE50 - Autres organismes aquatiques [2] | > 10000 mg/l                          |

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

# GRAISSE PROPRE AU TEFLON – REF2044

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### 12.4. Mobilité dans le sol

#### SPIREL 3613

Ecologie - sol

Produit s'adsorbant dans les sols. Produit insoluble dans l'eau.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.7. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Ne pas rejeter le produit dans l'environnement. Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.  
Ecologie - déchets : Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux en vigueur.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

| ADR   | IMDG           | IATA           | ADN            | RID            |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|
| <b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification</b>        |                |                |                |                |
| Non applicable  | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| <b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b> |                |                |                |                |
| Non applicable  | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| <b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>        |                |                |                |                |
| Non applicable  | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| <b>14.4. Groupe d'emballage</b>                           |                |                |                |                |
| Non applicable  | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| <b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>                 |                |                |                |                |
| Non applicable  | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| Pas d'informations supplémentaires disponibles            |                |                |                |                |

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre

Non applicable

#### Transport maritime

Non applicable

#### Transport aérien

Non applicable

# GRAISSE PROPRE AU TEFLON – REF2044

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### Transport par voie fluviale

Non applicable

### Transport ferroviaire

Non applicable

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

#### 15.1.2. Directives nationales

Tous les composants de ce produit sont listés comme actifs, ou exclus du répertoire, dans l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA) de l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis

| France                    |  |
|---------------------------|--|
| Maladies professionnelles |  |
| Code                      | Description  |
| RG 36                     | Affections provoquées par les huiles et graisses d'origine minérale ou de synthèse |

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 16: Autres informations

| Indications de changement |                           |              |           |
|---------------------------|---------------------------|--------------|-----------|
| Rubrique                  | Élément modifié           | Modification | Remarques |
|                           | Date de révision          | Modifié      |           |
| 15.1                      | Maladies professionnelles | Ajouté       |           |

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.